

Commençons par la bonne nouvelle: **Foulematou YOULA**, AESH à Chennevières (94) qui avait reçu une **obligation à quitter le territoire** (OQTF) de la sous-préfecture de Nogent au prétexte qu'elle ne gagnait pas un "*SMIC et à temps plein*", vient de recevoir, de cette même sous-préfecture un **récépissé** autorisant à travailler en attendant que soit fabriquée la **carte de séjour** en bonne et due forme. Foulematou se joint à nous pour remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à cette victoire.

Il reste à obtenir une carte de résident de 10 ans pour **Mame Latty DIA**, AESH à Villeneuve-Saint-Georges (94), un temps licenciée faute de renouvellement de son titre de séjour. On peut la signer en ligne (*N'oubliez pas de cliquer sur le mail de confirmation qui vous sera envoyé pour valider votre signature*):

<https://reseau-resf.fr/Une-carte-de-resident-pour-Mame-Latty-DIA>

ou <https://reseau-resf.fr/2188>